

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 10 (1910)

Rubrik: Décembre 1909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

24 décembre
1909.

Adhésion de six Etats
à
l'arrangement sur la création d'un office international
d'hygiène publique.

Il résulte des notes de la légation d'Italie à Berne en date des 4 et 13 novembre 1908 et des 20 août, 8 et 23 octobre et 13 décembre 1909 que les gouvernements de la Tunisie, de l'Inde britannique, de la Suède, de l'Australie, de la Perse et de la Bulgarie ont annoncé leur adhésion à l'arrangement international conclu à Rome le 9 décembre 1907 pour la création, à Paris, d'un office international d'hygiène publique.

Berne, le 24 décembre 1909.

Chancellerie fédérale.

Note. Les Etats ayant adhéré jusqu'ici à l'arrangement de Rome indiqué ci-dessus sont au nombre de seize, savoir : Belgique, Brésil, Bulgarie, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne avec l'Australie et l'Inde britannique, Italie, Mexique, Pérou, Perse, Serbie, Suède, Suisse et Tunisie.